



Le 2ème jour de Yom tov

Beaucoup demandent : une personne habitant en France qui se trouve en Israël pour les fêtes, doit-elle fêter deux jours de Yom Tov ou bien suit-elle le Din du pays où elle se trouve et ne fêtera qu'un jour ?

Voici la Halakha qui a toujours été appliquée par le Am Israël :

La Guémara dans le traité Pessahim enseigne la règle suivante :

Celui qui se déplace d'un endroit à un autre, alors que divergent les coutumes de ces différents lieux, s'il compte revenir au premier endroit, il est tenu de respecter les coutumes de ce 1er endroit, tout en faisant attention de ne pas froisser la sensibilité des gens du second endroit. Tandis que celui qui s'installe dans le nouvel endroit et ne compte pas revenir à son lieu d'origine, est tenu de respecter uniquement les coutumes du nouvel endroit !

La Guémara traite du sujet de Yom Tov Chéni pour celui qui est en déplacement pour la fête. Selon la majorité de nos maîtres, le sujet traité par la Guémara est le suivant :

Une personne habitant en Israël se rend en France et compte revenir en Israël, peut-elle faire des Melakhot le deuxième jour ?

La conclusion de la Guémara est qu'étant dans une ville où se trouvent des juifs de diaspora, il doit respecter leur coutume et s'abstenir de travaux interdits.

Par contre, s'il est dans un endroit désert, il peut faire des Mélakhot, vu qu'en réalité, il a le statut de Ben Erets Israël étant donné qu'il compte revenir en Israël et il est seulement en déplacement pour

un temps limité.

Les décisionnaires traitent de différents cas de personnes étant pour un temps indéterminé en diaspora, pour des raisons de santé ou pour le travail etc., mais le cadre de cette rubrique ne permet pas de développer ces détails importants.

Qu'en est-il du cas inverse ? D'un français se trouvant en Israël pour la fête, mais ayant pour résidence fixe la France ?

La Halakha est évidente dans tous les Poskim, dont notre maître le Beit Yossef dans son Responsa Avkat Rokhel, le 'Hida dans le Birkei Yossef Siman 496, le Michna Béroura dans ce même Siman, le Aroukh Hachoulhan là-bas etc. que cette personne est considérée au même titre qu'un français se trouvant en France, et il est tenu de respecter Yom Tov Chéni !

Le Michna Béroura dit que par respect pour les Juifs habitant en Israël, il s'abstiendra de prier en public une Téfila de Yom Tov, mais beaucoup de décisionnaires disent que le Minhag est de faire la Téfila de Yom Tov avec Minyan comme explicité par Rav Yossef Karo dans son fameux Avkat Rokhel qu'ainsi est le Minhag !

Il est vrai que le Hakham Zvi pense qu'une personne se trouvant en Israël fera un jour de Yom Tov, mais son avis s'oppose à l'avis de la majorité des décisionnaires, ainsi qu'à l'encontre du Minhag répandu !

Afin de ne pas porter atteinte au respect de la Kédoucha de Yom Tov, chacun s'efforcera de suivre la décision de son Rav... !

Moché Brand

La joie véritable

Dans la Guémara Soucca, il est écrit : "Sors de ta maison fixe et installe-toi dans une maison provisoire".

Cette phrase est compliquée à comprendre selon l'essence de la fête de Souccot.

En effet, la fête de Souccot est le "Zman sim'haténou" (fête de la joie) !

Dans le Rambam, dans les lois de Loulav, il est écrit : "Bien que lors de chaque fête, nous devons nous réjouir, le jour de la fête de Souccot, on se réjouira davantage. Car à l'époque, il y avait une joie indescriptible dans le Beth Hamikdash comme le Passouken témoigne : " Tu te réjouiras le jour de la fête de Souccot, durant 7 jours etc...".

Si la Mitsva de la fête de Souccot est de multiplier la réjouissance, alors pourquoi la Torah nous demande de sortir de notre maison fixe, pour aller dans une cabane, cela risque de diminuer notre joie ?

Pour comprendre cela, nous devons parvenir au constat évident que pour atteindre une joie véritable, nous devons reconnaître que le Olam hazé (ce monde ici-bas) est une demeure provisoire.

Car si l'on pense que ce monde-ci est essentiel et on en fait notre demeure fixe, nous ne pourrions jamais atteindre une joie véritable. Habituellement, lorsque l'on s'investit dans les vanités de ce monde, notre joie n'est pas complète, car la joie est une vertu spirituelle et cette joie véritable et profonde n'est donnée qu'à ceux qui se rapprochent d'Hachem.

Yoav Gueitz

Je résiderai parmi vous

Cette année encore, durant huit jours, nous retournerons habiter entre les murs de la Soucca. Nous commémorons ainsi les pérégrinations de nos ancêtres dans le désert, après leur sortie d'Egypte. Cette explication soulève naturellement une question : comme nous le savons, nos ancêtres ont été libérés au mois de Nissan. Et même selon les commentateurs qui lient la fête de Souccot aux nuées qui protégeaient les Israélites dans le désert, celles-ci sont apparues dès le premier jour dans le désert. Par conséquent, nous aurions dû manger la Matsa de Péssa'h dans la Soucca ! Il nous faut donc comprendre : pourquoi cette fête est célébrée six mois plus tard, au mois de Tichri ? La réponse à cette question est généralement connue. Habiter dans des cabanes au printemps aurait été bien trop facile. La douceur du temps aurait été propice à se prélasser dans la Soucca. Pour montrer notre attachement à la Mitsva et non à une quelconque autre motivation, nous sommes prêts à fêter Souccot même dans le froid de Tichri.

Ce commentaire n'est que partiellement satisfaisant. En effet, si on a compris pourquoi on a décalé cette fête, on ne voit toujours pas pourquoi le mois de Tichri a été spécialement retenu. Après tout, il fait encore plus froid les mois suivants si on suit le raisonnement de cette réponse. Il apparaît donc que ce mois recèle une particularité supplémentaire que nous devons découvrir.

Et c'est la Haftara que nous lisons le second jour qui détient la clé de notre affaire. Comme nous l'avons évoqué il y a quelque temps, la Haftara est obligatoirement liée soit à la lecture de la Torah, soit à la fête. Il nous faut donc comprendre quel est le rapport entre Souccot et l'inauguration du Premier Temple décrit dans la Haftara. Cela éclairera également notre précédent problème.

Mais avant cela, il faut savoir que l'édification du Temple correspond à l'aboutissement d'une série de péripéties. Tout commença dans le désert, avec la construction du premier sanctuaire de D.ieu : le Michkan. Celui-ci arriva finalement en Terre sainte au bout de quarante ans. Il demeura ensuite dans le

territoire de Yossef pendant près de quatre siècles, avant que le Aron, réceptacle de la présence divine, ne soit capturé par les Philistins. Mais même à l'époque du roi David, alors que le Aron était de retour, Hachem ne lui permit pas de bâtir le Temple. David avait versé à maintes reprises le sang de ses ennemis au cours de sa vie, ce qui était incompatible avec cet édifice, symbole de paix. Mais Hachem rassure tout de suite son fidèle serviteur : son fils perpétuera son entreprise, lui prouvant ainsi qu'il n'avait rien à se reprocher. Et lorsque Chelomo entreposa finalement le Aron dans le Saint des Saints, une nuée céleste envahit le Temple et un feu divin se posa sur l'autel des sacrifices. Il y restera plus de trois cent ans. Le nouveau roi comprend ainsi que D.ieu a agréé son œuvre. On comprend mieux maintenant pourquoi l'inauguration dura une semaine entière. Nos ancêtres étaient complètement euphoriques, toutes les promesses de D.ieu se sont réalisées et ils savent maintenant où Il réside. Cette période était tellement intense qu'ils reçurent l'autorisation de ne pas jeûner le jour de Kippour, les festivités ayant commencé le 8 Tichri. On peut maintenant établir un parallèle avec Souccot. A l'instar de l'inauguration du Temple, cette fête parachève elle aussi une période des plus intenses de l'année : Elloul. Pendant quarante jours, nous remettons toute notre vie en question et nous faisons tout notre possible pour nous repentir. Le jour de Kippour est le point culminant de toutes ces démarches. Et à l'image du Premier Temple, D.ieu finit par agréer nos demandes : Il nous pardonne et efface nos fautes. On comprend donc que le mois de Tichri est celui où nous sommes le plus proche d'Hachem. Il était donc tout désigné pour y célébrer Souccot. Nous suivons ainsi les traces de nos ancêtres après leur sortie d'Egypte. Ces derniers étaient prêts à vivre dans le désert tant ils désiraient se rapprocher de D.ieu. Et c'est cet état d'esprit que nous devons avoir à Souccot.

Yehiel Allouche

Souccot en 9 questions

1) Si je n'ai qu'une arava sur 2 qui est casher, suis-je quitte ?

Dans le cas où les feuilles de la arava sont tombées en majorité, la arava devient pessoula (inapte). En effet, selon le Ritba elle perd alors son statut d'arava, mais selon Rachi cela est dû au fait qu'elle n'est plus « Hadar ».

Selon cela, elle resterait alors cacher pendant 'hol hamoed pour le Choul'han aroukh.

Mais à priori, il conviendrait de se montrer rigoureux et de changer la arava même pendant 'hol hamoed.

2) Sous quelles conditions, puis-je faire ma Soucca dans mon balcon ?

Il faut simplement trouver de quoi faire tenir son skakh sur une distance d'au moins 56/56cm.

Aussi à priori, il convient de poser le skakh sur une chose qui ne reçoit pas l'impureté.

3) Peut-on se couvrir du froid dans la Soucca, en dormant sous la table ?

Si la distance qui sépare le sol de la soucca au lit est supérieure à 80 cm, il sera interdit de dormir en dessous, autrement, cela sera toléré. [Choul'han aroukh 627,1]. (Toutefois, selon le aroukh hachoul'han 627,1 il convient d'éviter une telle situation).

4) Avec quoi peut-on faire le Skakh ? Peut-on associer du skakh casher et pas casher ?

a) Il faut que le skakh remplisse 3 conditions : qu'il pousse de la terre, qu'il soit détaché du sol et ne reçoive pas l'impureté (exemple : bambous...) [Choul'han Aroukh 629,1].

b) Oui, mais à condition que la largeur du skakh non cacher soit inférieure à 32cm, alors, il sera même permis de manger et dormir en dessous [Choul'han aroukh 632,1].

5) Je suis dans la rue et je vois une soucca, puis-je y entrer et manger ?

Celui qui rentre et mange dans la Soucca de son prochain sans autorisation, est quitte de la Mitsva. [Voir Choul'han Aroukh 637,3 avec aharonim].

6) Que faire s'il y a un trou avec du vide dans le Shakh ?

• Si le trou fait plus de 24cm et qu'il s'étend sur tout le long de la soucca, celle-ci devient pessoula.

• Si le trou fait plus de 24 cm et qu'il ne s'étend pas sur toute la soucca, ou que le trou fait moins de 24 cm, mais s'étend sur toute la soucca, cette dernière reste cacher, mais on ne mangera pas et on ne dormira pas sous le trou.

• Si le trou fait moins de 8 cm, on pourra même manger et dormir en dessous. [Choul'han aroukh 632,2 ; Piské tchouvot 632,12].

7) Quel est le principe de Dofen Akouma ?

Un skakh Passoul (fer, plastique..) sur le côté de la soucca, n'invalide pas cette dernière s'il fait moins de 1,92m, car on considère que les parois se penchent afin d'atteindre le Skakh cacher (ce qu'on appelle « dofen Akouma »).

Cela à condition d'avoir une superficie de « Skakh » cacher d'au moins 56/56cm.

Aussi, il ne sera pas permis de manger ou de dormir en dessous du « dofen akouma ». [Choul'han aroukh 632,1].

8) Quel est le principe de Lavoud ?

Cela consiste à considérer un espace vide de moins de 24cm comme s'il était plein. Exemple : il est possible de faire les cloisons d'une Soucca avec 4 ficelles, si une distance d'environ 20 cm les sépare l'une de l'autre.

9) Je laisse ma soucca toute l'année au fond du jardin, est-ce que je peux me rendre quitte ?

Il est tout à fait possible de garder sa propre Soucca d'année en année, sans devoir la démonter et la remonter.

Cependant, selon le Michna béroura (636,7) il faudra au préalable avant la fête, faire une nouvelle action de construction sur la Soucca (comme par exemple, enlever un peu de skakh puis en rajouter).

Selon le Aroukh hachoul'han (636,1), même cela ne sera pas nécessaire.

10) S'il a beaucoup plu, doit-on retourner et tout sécher maintenant que ça s'est arrêté ?

Le 1er soir (et 2ème en dehors d'Israël) il faudra impérativement retourner à la Soucca, pour manger environ 54g de pain, contrairement à 'hol hamoed.

David Cohen

Pour dédicacer un numéro
ou pour recevoir *Shalshet News*
par mail ou par courrier,
contactez-nous :
shalshet.news@gmail.com



De Eloné Mamré à Vilna

Le gaon Rabbi Moché Sternboukh rapporte dans son séfer « moadim ouzmanim » (Siman 88) : « Je me souviens avoir entendu à propos du gaon Rabbi Haïm Ozer l'histoire suivante : « Une année, durant la fête de souccot, Rabbi Haïm Ozer reçut la visite du gaon Rabbi Yehiel Yaacov Weinberg (le Sidrei Eche). A l'heure du repas, Rabbi Haïm Ozer sentit le froid particulièrement glacial qui régnait dehors, tant et si bien qu'il décida, compte tenu de son faible état de santé et de son âge avancé, qu'il était dispensé de résider dans la soucca (comme le déclare la guémara Soucca 25b-26a, et Avoda Zara 3b, au nom de Rava : celui qui est incommodé est dispensé de la soucca). Or, son hôte Rav Weinberg, étant plus jeune et en parfaite santé, exprima sa volonté de manger dans la soucca, si bien que le Rav Ozer mandata son chamach et le chargea de préparer et d'apporter la séouda pour son invité déjà installé sous « l'ombre de la foi » (expression désignant selon le Zohar la soucca).

C'est alors que quelques minutes après que le

repas fut servi, Rabbi 'Haïm Ozer fit soudainement son apparition dans la soucca à la grande stupéfaction de son invité. Et ce dernier de manifester son grand étonnement : « kévod arav 'Haïm, n'aviez-vous pas considéré que vous étiez dispensé de la mitsva de manger sous la soucca étant « incommodé ». Auriez-vous entre temps changé d'avis ?! »

Et le Rav 'Haïm de répondre : « je suis certes dispensé de la mitsva de manger sous la soucca, cependant, cela ne me rend pas pour autant dispensé de la mitsva merveilleuse de akhnassat or'him (hospitalité aux invités) se traduisant par un comportement agréable et une joie d'être à tes côtés malgré la rudesse du froid ».

On peut alors saisir à travers cette histoire poignante, l'attitude d'Avraham Avinou recevant ses 3 invités (les trois anges) durant la période de Souccot (selon le traité Roch Hachana 11a).

En effet, malgré la grosse canicule du moment et le fait que notre patriarche en tant que «

personne incommodée » (compte tenu de la douleur du 3ème jour de sa Mila) fut dispensé de manger dans la soucca avec ses invités célestes, il les accompagna et demeura joyeusement à leur côté pendant qu'ils festoyaient comme il est dit dans la sidra de Vayéra (18-8) : « il se tenait devant eux, sous l'arbre constituant sa soucca, tandis qu'ils mangeaient ».

C'est ainsi, qu'à la lumière de ces propos, on peut comprendre les paroles du Midrach Rabba (paracha 48) déclarant : Hachem annonça à Avraham : « par le mérite d'avoir dit à tes invités « reposez-vous sous cet arbre soucca », je te fais le serment que je donnerai à tes descendants la mitsva de résider sept jours dans la soucca ».

En effet, c'est bel et bien par le mérite des efforts et de l'empathie d'Avraham envers ses invités séjournant sous la soucca, que nous avons bénéficié de cette merveilleuse mitsva.

Yaacov Guetta

Questions Ouchpizin

3^{ème} jour : Yaacov

- 1) Qui a nommé Yaacov ainsi ? (Rachi, 25-26) (2 réponses)
- 2) Qui enseignait la Torah à Yaacov ? ? (Rachi, 25-27)
- 3) Quel plat à cuisiné Yaacov pour son père Itshak et pourquoi ? (25-34 et Rachi 25-30)
- 4) Quelle chose Yaacov désirait que son frère Essav lui vende ? (25-31)
- 5) Pourquoi cette chose-là précisément ? (Rachi, 25-31)
- 6) Qui a raconté à Yaacov que Itshak avait l'intention de bénir Essav ? (27-6)
- 7) Rivka a conseillé à Yaacov de devancer Essav et de recevoir les bénédictions à sa place.
- 8) Quelle a alors été la crainte de Yaacov ? (27-12)
- 9) Yaacov se présente devant Itshak et lui dit : « je suis Essav ton aîné ». Yaacov mentirait-il 'Hass Vechalom ? (Rachi, 27-19)
- 10) En dehors des chevreaux, Yaacov a proposé à son père autre chose. Quoi donc ? (27-25)
- 11) De quelle odeur Yaacov était-il accompagné lorsqu'il s'est présenté devant son père Itshak ? (Rachi, 27-27)
- 12) Comment s'appelait l'oncle de Yaacov (du côté de sa mère) ? (27-43)
- 13) Sur qui Rivka a-t-elle prophétisé qu'ils « mourraient » le même jour ? (Rachi, 27-45)
- 14) En voyant Rahel, Yaacov a pleuré. Pourquoi ? (Rachi, 29-11) (2 réponses)
- 15) Elifaz, le fils de Essav, était à la poursuite de Yaacov pour le tuer et il l'a rattrapé. Il s'est retenu de le tuer. Pourquoi ? (Rachi, 29-11)
- 16) Après combien de jours de travail Yaacov s'est-il marié à Rahel ? (29-20 et Rachi 29-27)
- 17) Comment s'appelaient les deux enfants que Yaacov a eu avec Bilha ? (30-6,8)
- 18) Comment Yaacov a-t-il été trompé par Lavane le soir où celui-ci lui a donné Léa à la place de Rahel ? (Rachi, 30-10)
- 19) Yaacov a une fille avec Léa. Quel était son nom ? (30-21)
- 20) À quel moment Yaacov a-t-il décidé de quitter Lavane ? (30-25)
- 21) Dans la paracha Vayétsé, Yaacov s'est mis deux fois « en colère ». Contre qui ? (30-2, 31-36)
- 22) Yaacov a dû traverser le Jourdain. Comment a-t-il fait pour y parvenir ? (Rachi, 32-11)
- 23) Avant de rencontrer Essav, Yaacov a traversé un fleuve. Quel est son nom ? (32-23)
- 24) Yaacov a donné un nom à l'endroit où il a rencontré l'ange d'Essav. Comment l'a-t-il appelé ? (32-31)
- 25) Citez les enfants de Yaacov ainsi que les femmes avec lesquelles il les a eus ? (35-23,24,25,26) (Pour les 1er et 2ème jour : voir Shalsholet News N°100)

Mordekhai Guetta

4^{ème} jour : Moché

- 1) Que s'est-il produit à l'intérieur de la maison à la naissance de Moché ? (Rachi, 2-2)
- 2) A son arrivée à Midyan, Moché s'est installé à côté d'un puits. Pourquoi ? (Rachi, 2,15)
- 3) Quel serment Moché a-t-il fait à Ytro ? (Rachi, 2-21)
- 4) Comment s'appelle la femme de Moché ? (2-21)
- 5) Quel est le nom du 1er enfant de Moché ? (2-22)
- 6) De qui devait de base sortir la Kéouna ? (4-14)
- 7) A son retour de Midyan en Égypte, Moché a mis Tsipora et ses enfants sur un âne. Cet âne était particulier. En quoi ? (Rachi, 4-20)
- 8) Qui était le grand-père de Moché ? (6-18)
- 9) Qui était la maman de Moché ? (6-20)
- 10) Qui était la belle-sœur de Moché ? (6-23)
- 11) Quel âge avait Moché lorsqu'il s'est adressé pour la 1ère fois à Pharaon ? (7-7)
- 12) Pourquoi n'était-ce pas Moché qui a fait la plaie du sang ? (7-19)
- 13) Même question mais pour les poux ? (8-12)
- 14) Où Hachem a-t-il « placé » Moché avant d'envoyer la grêle ? (Rachi, 9-22)
- 15) Les ossements de qui Moché a-t-il pris en sortant d'Égypte ? (13-19)
- 16) Après trois jours dans le désert (après leur sortie d'Égypte), les bné Israël sont arrivés à un endroit où les eaux étaient amères. Comment Moché les a-t-il adoucies ? (15-25)
- 17) Pour faire la guerre contre Amalek, Moché a demandé à Yéhochoua de lui choisir des hommes. Lesquels ? (Rachi, 17-9)
- 18) Quel est nom du 2ème enfant de Moché ? (18-4)

Enigme 1 :

Quel Hatan ne fait pas de Chéva Brakhot?



Enigmes

Enigme 2 : Quelle autre utilisation, que les Arba Minim, rapportée dans Le Tour, le Etrog a-t-il pendant le mois de Tichri ?

Enigme 3 : Un Homme construit une Soucca, ce qui l'exempte d'une Mitzva à laquelle il était soumis avant cela, de quel cas parle-t-on ?



Fumer Yom Tov

Est-il permis de fumer pendant Yom Tov ? Fumeurs et non-fumeurs ont-t-il le même din ? Y'a-t-il un problème d'effacer les lettres écrites sur la cigarette ?

La Torah nous enseigne (Chémot 12,16) : «Toutefois, ce qui est mangé par chacun, cela seul pourrait être fait pour vous». La Guémara apprend de là que pour une chose qui est mangée par chacun, on pourra faire des travaux pendant Yom Tov à la différence de Chabat.

La Guémara (22b) nous enseigne qu'on n'a pas le droit d'allumer des encens pour parfumer une maison, car il ne s'agit pas d'un profit de tous, mais s'apparente plutôt à un luxe utilisé seulement par une élite. Par contre, allumer des encens sous des fruits afin de leur donner du goût, cela est considéré comme « un profit égal à tout le monde ».

La cigarette est-elle un « profit égal à tous » ?

A l'époque, où fumer était répandu et les effets néfastes de la cigarette méconnus, le Darké Noam et beaucoup d'autres Aharonim affirment qu'il s'agit d'un profit égal à tous et permettent. Tandis que Le Korban Netanel, le Hayé Adam ainsi que le Knésset Agdola l'interdisent.

Toutefois, de nos jours, on peut s'interroger, car seule une minorité de personnes fument, et qu'il est largement connu que cela est

dangereux, alors comment considérer qu'il s'agit d'un « besoin de tous » ?

Malgré cela, des décisionnaires plus récents, Rav Moché Feinstein, Rav Ovadia, Rav Ben Tzion, maintiennent la position de permettre mais uniquement pour les gens qui fument. Pour cela, ils s'appuient sur plusieurs raisonnements.

Nous savons que se laver est interdit à Yom Tov, alors que se faire transpirer dans des bains chauds est permis, même si dans les deux cas nous faisons chauffer de l'eau pendant Yom tov. Tossefot explique la différence : se laver est un plaisir tandis que transpirer est un besoin « thérapeutique ».

Or, la cigarette peut procurer des bienfaits pour la digestion, les maux de tête et calmer les nerfs, et même si elle amène aussi des maladies, elle sera tout de même considérée globalement comme un besoin, pas moins qu'un médicament, qui a aussi toutes sortes d'effets négatifs. Qui plus est pour les fumeurs réguliers, le fait de s'abstenir s'apparente à une souffrance pendant Yom Tov. S'appuyant sur ces raisonnements, mais aussi sur le fait que « historiquement » beaucoup de décisionnaires le permettent, ces décisionnaires ont continué à l'autoriser même de nos jours.

Mais d'autres a'haronim ne sont pas d'accord et pensent qu'on ne peut considérer cela comme

un bienfait pour tous, car il est évident que les effets négatifs sont largement supérieurs au bénéfice. On rajoutera d'ailleurs, que les gens évitent de fumer même si on leur offre une cigarette et fuient cela comme la peste. D'après cela, comment imaginer l'appeler « un profit égal à tous » et ainsi tranchent le Hazon Ich, le Rav Eliyachiv, le Rav Chlomo Zalman et beaucoup d'autres Aharonim.

Pour ceux qui permettent, on devra tout de même faire attention à ne pas éteindre les cendres en secouant la cigarette ou en l'écrasant, il est évident que cela est interdit d'après tout le monde, car il n'y a dans cette extinction aucun « profit pour tous ». Et vis-à-vis de la problématique d'effacer les lettres de la marque en les brûlant, il sera préférable de les rayer avant Yom Tov, car beaucoup considèrent que c'est interdit. Dans le cas où il ne l'a pas fait, certains autorisent, car ce n'est pas la façon « normale » d'effacer, vu qu'il n'a pas l'intention de le faire et sans but de réécrire.

Pour finir, rappelons que même les décisionnaires l'autorisant pour des fumeurs réguliers, affirment que même en semaine le fait de fumer est problématique, car nous n'avons pas le droit de mettre en danger notre santé.

Hillel Isaac

Tout savoir sur le Etrog

	Définition	La quantité qui rend « Passoul* »	Nature du « Pessoul »	Durée du « Pessoul »
Yavech	Le étrog est complètement sec et n'a plus aucune humidité à l'intérieur. Selon le Teroumat hadechen, un étrog de l'année précédente est considéré comme « yavech ».	Deux avis sont rapportés dans les Richonim : Certains pensent que sur le 'hotam* le moindre endroit sec rend « passoul ». D'autres pensent qu'il faut que la majorité du étrog soit sec.	Le étrog n'est pas considéré comme « hadar* ».	Il y a une discussion dans les richonim : Selon le Rambam, le « pessoul » de « hadar » concerne uniquement le 1 ^{er} jour. Pour le Roch, c'est « passoul » durant les 7 jours.
Nikev	2 configurations possibles : 1) Soit le étrog est percé d'un bout à l'autre horizontalement. 2) Soit le étrog a un trou qui le rend 'hasser*.	Deux avis dans le Choul'han aroukh : 1) D'après certains Richonim c'est cacher tant qu'il n'est pas « 'hasser* » (si on a transpercé le étrog à l'aide d'une fine aiguille par exemple) et d'après d'autres c'est « Passoul », même sans que le étrog soit « 'hasser ». 2) Le premier avis (mentionné au-dessus) pense qu'il faut un trou de la taille d'un « issar* ». Selon le second avis, même un petit endroit « 'hasser » rend « passoul ».	Le étrog est considéré comme « 'hasser ».	« Passoul » uniquement le 1 ^{er} jour d'après tous les avis (car le fait d'être « 'hasser » rend inapte uniquement le premier jour).
Si le pitam* s'est enlevé	Il existe une discussion dans les Richonim à quoi correspond le pitam. Le choul'han aroukh tranche que cela correspond au sommet du étrog sur lequel se trouve la « chochanta ».	Il existe une discussion entre les aharonim : certains pensent que c'est uniquement si le pitam est tombé et a laissé apparaître un creux au sommet du étrog que cela est passoul. Pour d'autres, dès lors que le pitam a été retiré c'est suffisant pour rendre passoul. Quoiqu'il en soit si c'est seulement la « chochanta » qui est tombée c'est complètement cacher.	Il y a une discussion dans les a'haronim : d'après certains le pessoul est lié au fait que le étrog n'est pas « hadar » et pour d'autres il est considéré comme 'hasser.	Etant donné qu'il y a une discussion sur la nature du pessoul, cela dépendra de la discussion mentionnée plus haut. Selon le michna beroura, il faut craindre l'avis de ceux qui pensent que le étrog n'est pas hadar.
Chinouï maré	Le étrog présente des taches noires ou blanches.	Sur le 'hotam, la moindre tache rend passoul. Pour les autres endroits, si les taches sont situées à des endroits différents, c'est passoul dès lors qu'il y a deux taches. Si elles sont situées au même endroit (peu espacées), c'est passoul uniquement si elles recouvrent la majorité de la surface du étrog.	Le étrog n'est pas considéré comme « hadar ».	Cela dépendra de la discussion mentionnée plus haut.

***Passoul**: inapte à la mitsva. ***Hotam**: partie supérieure du étrog à partir de l'endroit où il se raccourcit jusqu'à l'extrémité. ***Hadar**: la Torah demande à ce que le étrog soit un « péri ets hadar » (notion de « beauté » du étrog). ***Hasser**: le étrog doit être « complet » et ne doit pas avoir un manque (« 'hasser ») (notion de « léki'ha tama »). ***Pitam**: sommet du étrog (la pointe) sur lequel se trouve la « chochanta » (comme une petite fleur qui ressort). ***Issar**: pièce de monnaie de l'époque. D'après le livre *Sefer hamidot et chiourei Torah*, cela correspond environ à une surface de 4,1cm².

Ce tableau ne regroupe pas l'ensemble des éléments qui rendent inapte le étrog mais donne juste quelques indications.

Dan Oiknine

Sim'hat Torah, la joie à sa place ?

A Simhat Torah, nous concluons la lecture de toute la Torah, c'est pour cela que nous fêtons la Torah avec des danses et de la joie.

Il faut comprendre pourquoi nous fêtons Simhat Torah lorsque nous finissons la Torah, logiquement il aurait fallu fêter au moment de Chavouot, lorsque nous avons reçu la Torah. L'habitude est de remercier quelqu'un qui nous donne un cadeau avant de l'avoir ouvert, pas après, une fois qu'on a terminé le cadeau ?

Le Maguid de Douvna comme à son habitude répond avec une parabole :

Un roi avait une fille qui est arrivée en âge de se marier. La princesse a demandé à son père de ne surtout pas lui proposer un prince, mais un garçon simple qui vient d'une famille normale qui a des bonnes manières, afin qu'il n'ait pas d'orgueil du fait de son statut. Bien sûr, son père le roi a accepté.

Il envoie donc ses serviteurs dans tout le royaume afin de chercher la personne idéale pour la princesse. Quelque temps plus tard les serviteurs arrivent dans un petit village au fin fond du royaume, et ils trouvent un jeune homme qui paraît correspondre à la description du prince idéal pour la princesse. Ils lui proposent donc de l'accompagner au château parce que le roi veut lui confier un secret. Le jeune homme très curieux les suit et ils entreprennent le long voyage pour

rentrer à la capitale.

Arrivé au château les serviteurs annoncent la venue du garçon qui ferait le gendre idéal. Après une entrevue avec le jeune homme, le roi très impressionné par les bonnes Midot et la discrétion de celui-ci va le proposer en mariage à sa fille. Mais le garçon n'en croit pas ses yeux : « comment quelqu'un comme moi peut mériter d'être votre gendre ? » ; le grand jour arrive et enfin ils se marièrent et ils vécurent ensemble.

L'histoire ne s'arrête pas là :

Un an plus tard, le nouveau gendre va voir le roi et lui dit : « Majesté, je souhaiterais me marier avec votre fille ! » Le roi se dit que son gendre est tombé sur la tête, ça fait plus d'un an qu'ils sont mariés et maintenant il lui demande sa main ! ? Mais le gendre lui explique : « En vérité au moment de notre mariage il y a un an de cela, lorsque tout le monde dansait, en mon for intérieur je n'étais pas tranquille. "Comment le roi est prêt à donner sa fille en mariage à un homme simple comme moi qui n'a pas de lignée royale ? Sa fille a sûrement un problème physique ou psychologique et le roi n'a trouvé personne d'autres que moi avec qui la marier ?" C'est pour cela qu'au moment du mariage ma joie n'était pas complète. Mais voilà qu'un an est passé ou j'ai vécu avec la princesse, j'ai pu bien la connaître : son comportement, ses bonnes actions, et j'ai vu que c'est une femme

parfaite, c'est pour cela que maintenant je voudrais exprimer ma joie et recommencer le jour du mariage puisqu'actuellement ma joie est complète. » Avec ces paroles, le roi est encore plus convaincu que son gendre est vraiment quelqu'un d'exceptionnel.

Le Maguid de Douvna explique grâce à cette histoire : Lorsque le peuple d'Israël a reçu la Torah à Chavouot, leur joie n'était pas complète, ils avaient de l'appréhension : « pourquoi Hakadoch Baroukh Hou n'a choisi que nous pour donner la Torah qui existait depuis déjà 1374 générations avant la création du monde, pourquoi ne pas la donner aux anges ? Peut-être parce qu'elle contient des choses impossibles à appliquer, des lois bizarres et incompréhensibles. Cependant après l'avoir toute terminée, on a pu remarquer que bien au contraire c'est la Torah elle-même qui nous fait vivre. Qu'elle est aussi douce que le miel » C'est à ce moment-là que nous fêtons Simhat Torah, car c'est maintenant que notre joie est entière, sincère et complète. A l'image de ce prince qui au bout d'un an ressent la joie l'envahir pour sa princesse.

Que la joie que nous ressentons ce jour, nous aide à prendre des forces afin de rebondir et « attaquer » un nouveau cycle avec entrain et ferveur pour la nouvelle année à venir. Amen !!!

Elihaou Zana